

(Solidaires Bretagne) Affaire TRISKALIA : Gwenaël LE GOFFIC réhabilité par la Cour d'appel de RENNES

7 janvier 2021



Affaire TRISKALIA : Gwenaël LE GOFFIC réhabilité Par la Cour d'appel de RENNES

Le 27 septembre 2018, le Tribunal Judiciaire de St Brieuc n'avait pas retenu la faute inexcusable de NUTREA-TRISKALIA, employeur de Gwenaël LE GOFFIC à PLOUÏSY (22) : cette demande avait été faite par son épouse Edith LE GOFFIC et ses 2 enfants suite à la reconnaissance de son suicide sur son lieu de travail comme accident de travail.

Ce mercredi 6 janvier 2021, la Cour d'Appel de RENNES a rendu son arrêt : « l'accident de travail de Gwenaël LE GOFFIC du 21 mars 2014 est dû à la faute inexcusable de son employeur, la société **Nutrea Nutrition Animale** ».

Il fixe le préjudice moral à 40 000 € chacun pour Edith et ses 2 enfants et condamne **Nutrea** à verser aux conjoints LE GOFFIC la somme de 3000 € chacun sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile ». Ces sommes sont évidemment insuffisantes et ne compenseront jamais la perte d'un mari et d'un père.

C'est un immense soulagement pour Edith et ses enfants ; cette décision de la Cour d'Appel de Rennes met fin à 7 années de douleurs car elle réhabilite leur mari et père. Elle efface les rumeurs nauçabondes qui avaient été répandues sur les raisons de son suicide et rétablit la vérité et la responsabilité accablante de son employeur.

Maintenant la famille va pouvoir tourner cette douloureuse page.

Cette victoire est le fruit de la détermination d'Edith et ses enfants à rétablir la mémoire de Gwenaël, avec l'appui constant de M^{me} LAFFORGUE.

Els est aussi le résultat d'un combat incessant mené depuis 2010 par l'Union régionale Solidaires de Bretagne et soutenu depuis 2015 par le Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'ouest. Nos organisations se sont efforcées d'organiser la solidarité et d'entretenir la chaleur humaine en particulier autour des victimes de Triskalia : Edith et ses enfants, Stéphane ROUREL, Laurent GUILLOU, Pascal BRIGANT, Noël et Raymond POUQUEN, Claude LEGUYADER.

Concernant C. LEGUYADER, le Tribunal de ST BRIEUC n'a pas reconnu la faute inexcusable de Triskalia et comme E. LE GOFFIC, il a fait appel de la décision ; à cette occasion, au cours d'une conférence de presse tenue le 4 janvier à ST BRIEUC, nous avons pointé le conflit d'intérêt manifeste de la part d'un assesseur du Tribunal judiciaire de ST BRIEUC, qui aurait dû « se déporter » à chaque fois que des affaires concernant Triskalia ont été jugées.

Saint-Brieuc le 6 janvier 2021



Contacts :

Serge Le Guéau - Union régionale Solidaires de Bretagne : 06 80 95 85 17 – 02 96 33 50 89
Michel Besnard - Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'ouest : 06 75 19 56 07
René Louail - Comité de soutien des victimes des pesticides de Triskalia : 06 72 84 87 92

Affaire TRISKALIA : Gwenaël LE GOFFIC réhabilité Par la Cour d'appel de RENNES

Le 27 septembre 2018, le Tribunal Judiciaire de St Brieuc n'avait pas retenu la faute inexcusable de NUTREA-TRISKALIA, employeur de Gwenaël LE GOFFIC à PLOUISY (22) ; cette demande avait été faite par son épouse Edith LE GOFFIC et ses 2 enfants suite à la reconnaissance de son suicide sur son lieu de travail comme accident de travail.

Ce mercredi 6 janvier 2021, la Cour d'Appel de RENNES a rendu son arrêt : « *L'accident de travail de Gwenaël LE GOFFIC du 21 mars 2014 est dû à la faute inexcusable de son employeur, la société Nutréa Nutrition Animale* ».

Il fixe le préjudice moral à 40 000 € chacun pour Edith et ses 2 enfants et condamne Nutréa « à verser aux consorts LE GOFFIC la somme de 3000 € chacun sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile ». Ces sommes sont évidemment insuffisantes et ne compenseront jamais la perte d'un mari et d'un père.

C'est un immense soulagement pour Edith et ses enfants ; cette décision de la Cour d'Appel de Rennes met fin à 7 années de douleurs car elle réhabilite leur mari et père. Elle efface les rumeurs nauséabondes qui avaient été répandues sur les raisons de son suicide et rétablit la vérité et la responsabilité accablante de son employeur.

Maintenant la famille va pouvoir tourner cette douloureuse page.

Cette victoire est le fruit de la détermination d'Edith et ses enfants à rétablir la mémoire de Gwenaël, avec l'appui constant de Me LAFFORGUE.

Elle est aussi le résultat d'un combat incessant mené depuis 2010 par l'Union Régionale Solidaires de Bretagne et soutenu depuis 2015 par le Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'ouest. Nos organisations se sont efforcées d'organiser la solidarité et d'entretenir la chaleur humaine en particulier autour des victimes de Triskalia : Edith et ses enfants, Stéphane ROUXEL, Laurent GUILLOU, Pascal BRIGANT, Noël et Raymond POULIQUEN, Claude LEGUYADER.

Concernant C. LEGUYADER, le Tribunal de ST BRIEUC n'a pas reconnu la faute inexcusable de Triskalia et comme E. LE GOFFIC, il a fait appel de la décision ; à cette occasion, au cours d'une conférence de presse tenue le 6 janvier à ST BRIEUC, nous avons pointé le conflit d'intérêt manifeste de la part d'un assesseur du Tribunal judiciaire de ST BRIEUC, qui aurait dû « se déporter » à chaque fois que des affaires concernant Triskalia ont été jugées.

Saint-Brieuc le 6 janvier 2021



Contacts :

Serge Le Quéau - Union régionale Solidaires de Bretagne : 06 80 95 85 17 – 02 96 33 50 89

Michel Besnard - Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'ouest : 06 73 19 56 07

René Louail - Comité de soutien des victimes des pesticides de Triskalia : 06 72 84 87 92

• Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >

• Adresse de cet article :

<https://ancien.solidaires.org/Affaire-TRISKALIA-Gwenael-LE-GOFFIC-rehabilite-par-la-Cour-d-appel-de-RENNES>